

mars 2007



QUEL AIR EST-IL ?

Informations sur la Qualité de l'Air en Picardie

Numéro Spécial
Les résultats 2006



Les chiffres

2006



ACCREDITATION
N° 1-1476
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE

> EDITORIAL DU DIRECTEUR

Nous avons fêté en 2006 les 10 ans de la loi sur l'air, il était donc l'heure de faire un bilan des actions menées et avoir un regard critique des moyens mis en place et futurs. Ce travail a été mené dans le cadre du « Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air ». A notre niveau, nous estimons que le réseau de capteurs fixes est conforme aux obligations réglementaires et aux souhaits locaux. Il permet de suivre les évolutions des pollutions à grande échelle (ozone et poussières) et dans les agglomérations, liées essentiellement à la pollution automobile.

Atmo Picardie conforte également ses actions spécifiques : la sensibilisation des enfants avec la diffusion de 20 000 exemplaires de la bande dessinée « Les Aventures d'Arthur » et le laboratoire d'analyse dédié aux « nouveaux polluants ». Nous avons en 2006 obtenu un élargissement de la portée de notre accréditation COFRAC pour la mesure du benzène, du plomb et des jauges d'Owen.

La qualité de l'air en Picardie reste bonne. Nous avons observé l'année dernière uniquement 2 périodes de dépassement en ozone du seuil d'information des personnes sensibles (180µg/m³). Notre région reste une des premières régions où il fait bon respirer.

Nous avons en 2006 poursuivi nos actions du programme Interreg III : Air Rives Manche Ozone, les résultats de cette collaboration entre le Sussex, la Haute Normandie et la Picardie ont été présentés le 16 mars 2007 à Brighton. De nouvelles collaborations sont déjà à l'étude dans le cadre d'Interreg IV.

Nos projets pour 2007 sont ambitieux, ils concernent :

- > les odeurs, avec la mise en place de « réseaux de nez » ;
- > la modélisation qui deviendra progressivement un outil d'étude et de surveillance ;
- > la diffusion de SMS auprès des personnes sensibles de la région ;
- > la création d'une pièce de théâtre ;
- > la validation de la mesure des HAP.

Nous tenons à remercier nos partenaires : Ministères, ADEME, collectivités locales et industriels Picards qui nous aident à connaître et à préserver notre atmosphère.

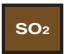








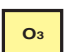








Alain CORNILLE
acornille@atmo-picardie.com

> LE SOMMAIRE

> Le dispositif Atmo Picardie	Page 3
> Le réseau automatique	Page 4
> Accréditation COFRAC	Pages 5 et 6
> Les résultats par station	Pages 7 à 42
> Les résultats du département de l'Aisne	Pages 7 à 18
> Les résultats du département de l'Oise	Pages 19 à 30
> Les résultats du département de la Somme	Pages 31 à 42
> Les BTEX en Picardie	Pages 43 à 46
> Les indices Atmo	Pages 47 à 49
> L'indice à Creil	Page 447
> L'indice à Amiens	Page 48
> L'indice à Saint-Quentin	Page 49
> Bilan pollinique	Page 50
> Les dépassements de seuils en 2006	Page 51
> L'équipe d'Atmo Picardie	Page 52
> Le laboratoire mobile	Page 53

> LE DISPOSITIF ATMO PICARDIE EN 2006















 SO₂ Dioxyde de soufre	 HT Hydrocarbures Totaux	
 H₂S Hydrogène Sulfureux	 BTX Benzène Toluène Xylènes	
 NO₂ Dioxyde d'azote	 Pb Plomb	
 O₃ Ozone	 Pollen Compte pollinique	
 PM₁₀ PM_{2.5} Particules en suspension	 CO Monoxyde de carbone	
 * Mise en service en 2007	 Calcul de l'Indice Atmo ou Indice de la Qualité de l'Air	

> LE RESEAU AUTOMATIQUE

L'association dispose de sites fixes et d'un laboratoire mobile équipés d'analyseurs automatiques et de préleveurs permettant de couvrir l'ensemble du territoire de la Picardie.

Les polluants mesurés sont :

Polluants	Sigles	Mesures accréditées
Dioxyde de soufre		
Oxydes d'azote		
Ozone		
Monoxyde de carbone		
Hydrogène Sulfureux		
Particules en suspension PM 2,5 et PM 10		
Hydrocarbures Totaux HT		
Météo		

> Les changements dans le dispositif de surveillance fixe

En 2006 le service a maintenu sa politique d'amélioration du dispositif de mesure de la qualité de l'air. Ainsi deux stations de typologie rurale ont largement été modifiées dans ce sens : la station de Crécy en Ponthieu (ozone) et celle de Saint Gobain (ozone).

De plus, dans le cadre de l'optimisation de la maintenance et des contrôles des moyens de mesures et de prélèvement d'Atmo Picardie, le service a revu son organisation de travail afin de diminuer les coûts d'entretien du parc instrumental sans pour autant réduire la qualité des données fournies.

Enfin, le service a développé, avec la collaboration d'un prestataire de service, un système permettant le suivi journalier de nos préleveurs afin d'assurer une couverture temporelle maximum en favorisant l'accès aux données des préleveurs à distance.



*Nouvelle station de
Crécy en Ponthieu*



*Aménagement de la
station ozone de
Saint-Gobain*

> ACCREDITATION COFRAC

Atmo Picardie est accréditée par le COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour son laboratoire du 1er février 2004 au 31 octobre 2008.

Accréditation n° 1-1476

Atmo Picardie est accréditée par le COFRAC - Section Laboratoire - pour les unités techniques suivantes :

Unité technique n° 1 : Processus du Réseau Automatique

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

Prélèvements et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant (Programme 97).

Elle porte sur les essais suivants :

Prélèvements dans l'air ambiant avec résultat immédiat.

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
MA 50	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes - Dosage de l'ozone dans l'air ambiant Méthode photométrique dans l'ultra-violet	NF ISO 13 964
MA 70	Dosage du dioxyde de soufre dans l'air ambiant - Méthode par fluorescence UV	NF X 43-019
MA 81	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes - Détermination du monoxyde de carbone (CO) par absorption dans l'infrarouge. Méthode à corrélation par filtres gazeux	XP X 43-044
MA 100	Pollution atmosphérique - Dosage des oxydes d'azote par chimiluminescence	NF X 43-018

Unité technique n° 2 : Processus du Réseau Manuel

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :

Prélèvements et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant (Programme 97).

Elle porte sur les essais suivants :

PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS DANS L'AIR AMBIANT

Prélèvements dans l'air ambiant avec résultats différés

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
1	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour la mesure du plomb dans la fraction PM 10 de la matière particulaire en suspension - Partie prélèvement.	NF EN 14092
2	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour le mesurage des concentrations en benzène Partie 4 : échantillonnage par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une chromatographie en phase gazeuse- Partie prélèvement.	NF EN 14662-4
3	Air ambiant - Echantillonnage et analyse des composés organiques volatils (benzène, toluène et ortho-xylène) par tube à absorption/désorption thermique/chromatographie en phase gazeuse sur capillaire - Partie 2 : échantillonnage par diffusion - Partie prélèvement.	NF EN ISO 16017-2

Détermination des retombées atmosphériques totales (prélèvement)

Matrice	Nature du prélèvement	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant	Détermination des retombées atmosphériques totales (métaux, anions ...)	Collecte par jauge de type OWEN	NF X 43-014

ANALYSES

MESURES DANS L'AIR AMBIANT

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
1	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour la mesure du plomb dans la fraction PM 10 de la matière particulaire en suspension - Partie analyse.	NF EN 14092
2	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisé pour le mesurage des concentrations en benzène Partie 4 : échantillonnage par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une chromatographie en phase gazeuse- Partie analyse.	NF EN 14662-4
3	Air ambiant - Echantillonnage et analyse des composés organiques volatils (benzène, toluène et ortho-xylène) par tube à absorption/desorption thermique/chromatographie en phase gazeuse sur capillaire - Partie 2 : échantillonnage par diffusion - Partie analyse.	NF EN ISO 16017-2

Détermination des retombées atmosphériques totales (analyse)

Matrice	Objet soumis à l'analyse	Nature de l'analyse	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant	Eau recueillie	Détermination du volume	Pesée	NF X 43-014
	Retombées totales	pH	Potentiométrie	Méthode interne adaptée de : NF X 43-014 NF T 90-008
		Dosage de métaux (Fer, Cuivre, Nickel, Plomb, Zinc et Cobalt)	Attaque acide AAS - Flamme	Méthode interne adaptée de NF X 43-014 FD T 90-112
		Séparation des phases liquides et solides	Filtration	NF X 43-014 NF EN 872
	Retombées solubles	Détermination de la masse	Pesées après évaporation	NF X 43-014 NF T 90-029
		Dosage d'anions (Chlorure, Nitrate, Sulfate et Fluorure)	Chromatographie ionique	Méthode interne adaptée de NF X 43-014 NF EN ISO 10304-1
	Retombées insolubles	Détermination de la perte au feu	Pesée après calcination	NF X 43-014 NF T 90-029
		Détermination de la masse	Pesée après évaporation	NF X 43-014 NF T 90-029

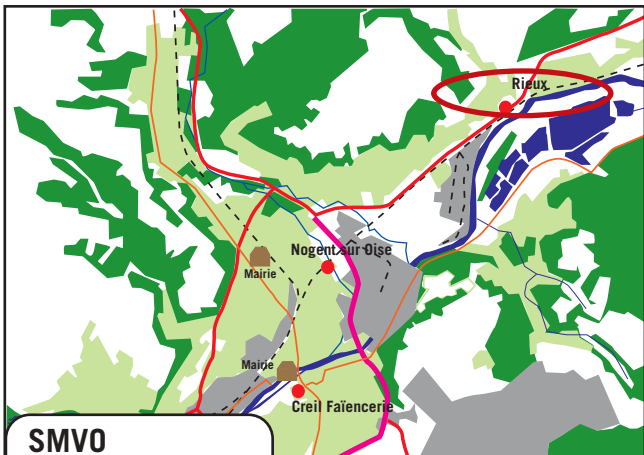
Un groupe de travail, composé d'AASQA et piloté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et l'ADEME, a rédigé le document :

“Règles et recommandations en matières de : Validation des données, critères d'agrégation et paramètres statistiques”.

D'après ce document, il faut un taux de fonctionnement de chaque appareil supérieur à 75 % afin que les mesures effectuées soient représentatives de la période considérée.

> LES RESULTATS DE LA STATION DE RIEUX

RIEUX Station "SMVO"



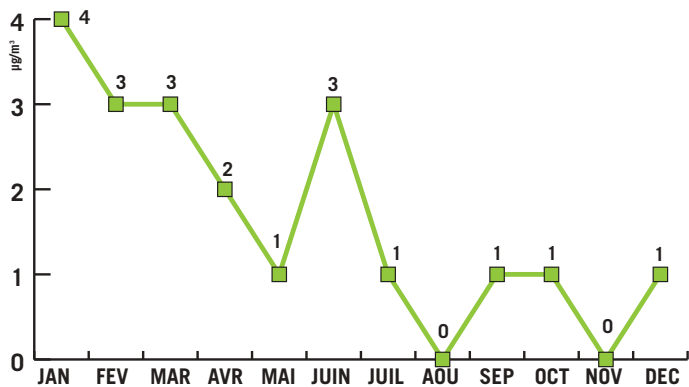
SMVO
 Impasse Labbé
 60871 RIEUX
 Site industriel

POLLUANTS	MAXIMA HORAJRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
PM10	152	13/06/06 04 : 00	98
SO2	164	13/03/06 08 : 00	95,4
NO2	98	07/03/06 12 : 00	98,6
NO	185	08/11/06 08 : 00	98,6
NOX	214	08/11/06 08 : 00	98,6

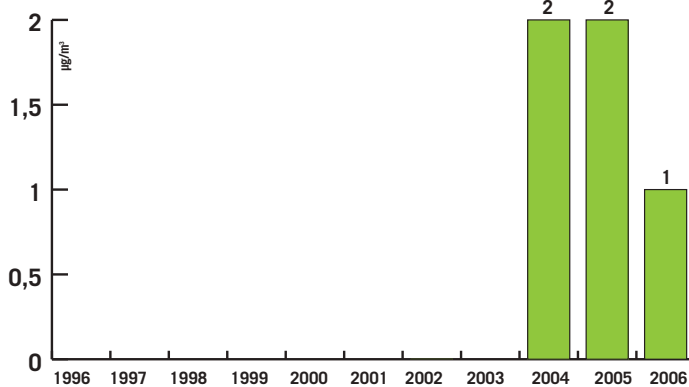
S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02

Mesure du dioxyde soufre

EVOLUTION MENSUELLE



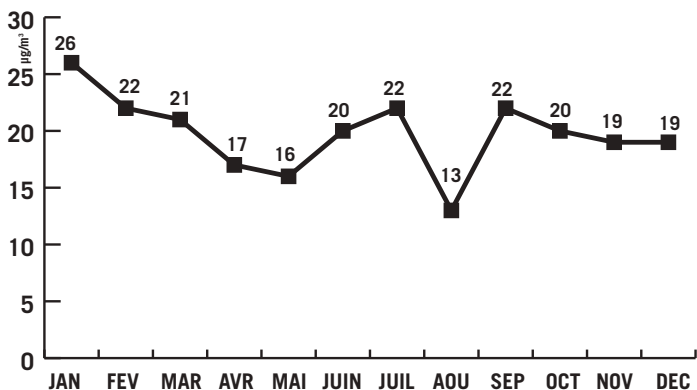
EVOLUTION ANNUELLE



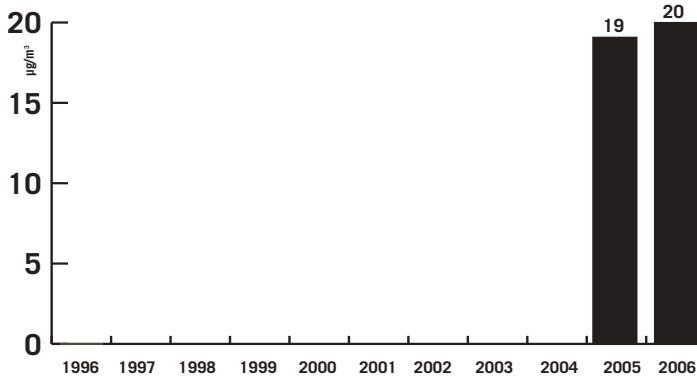
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

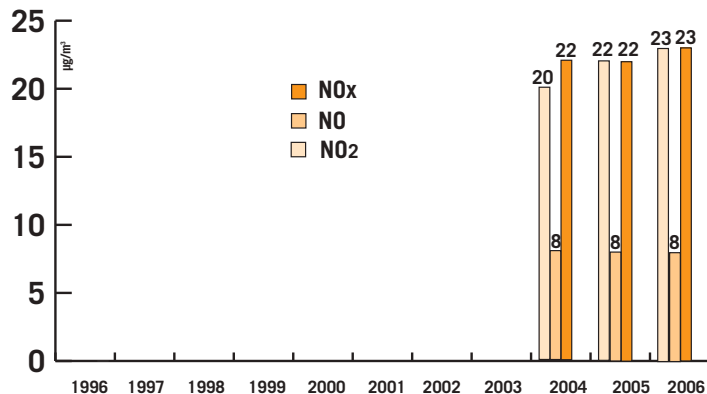
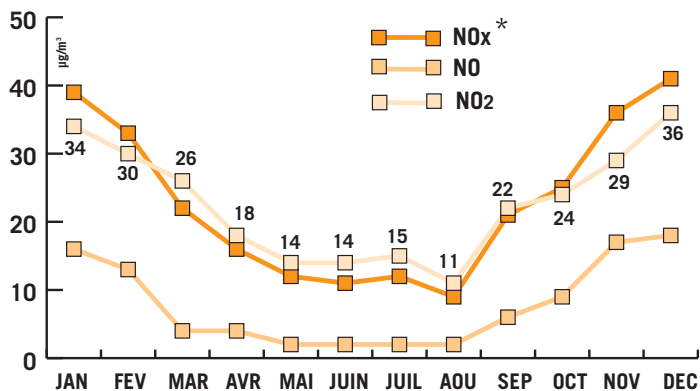
EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x
Mesure des oxydes d'azote



* NOx exprimés en équivalent NO

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998

				Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m ³	23 µg/m ³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	60 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	72 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	23 µg/m ³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO ₂)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998

				Valeurs mesurées	
SO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	50 µg/m ³	1 µg/m ³
	Seuil d'information		moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	30 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	9 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	1 µg/m ³
			Moyenne hiver	20 µg/m ³	1 µg/m ³

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998

				Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m ³	20 µg/m ³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m ³	32 µg/m ³
			moyenne annuelle	40 µg/m ³	20 µg/m ³

> LES RESULTATS DES STATIONS DE BEAUVAIS

BEAUVAIS Station "Félix Faure"



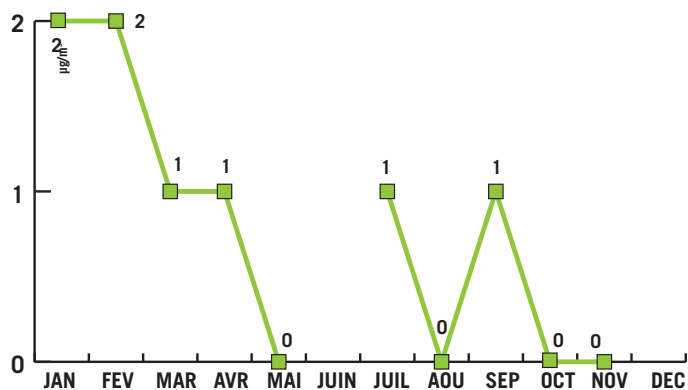
FELIX FAURE
 Lycée Félix Faure
 31 bd d'Assaut
 60000 BEAUVAIS
 Site trafic

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
H2S	18	26/05/06 20 : 00 26/05/06 23 : 00	84,2
S02	25	03/02/06 11 : 00 23/07/06 08 : 00	83,8
NO2	134	19/09/06 16 : 00	98,2
NO	390	29/11/06 20 : 00	98
NOx	449	29/11/06 20 : 00	98,2

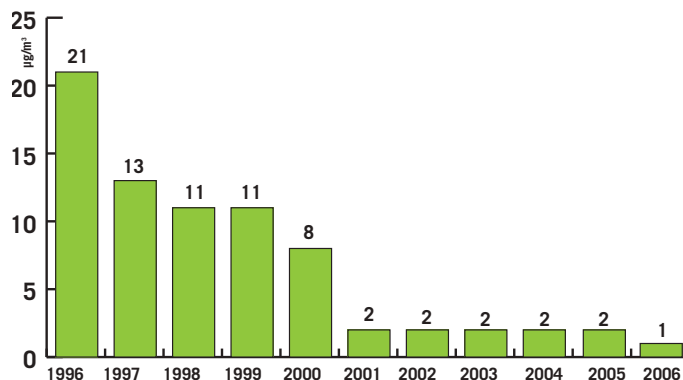
S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02

Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE



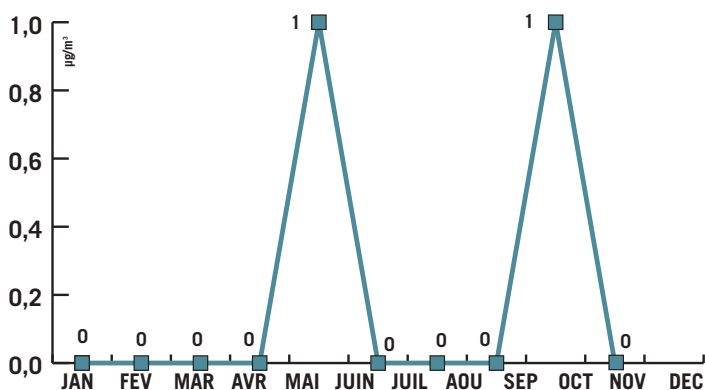
EVOLUTION ANNUELLE



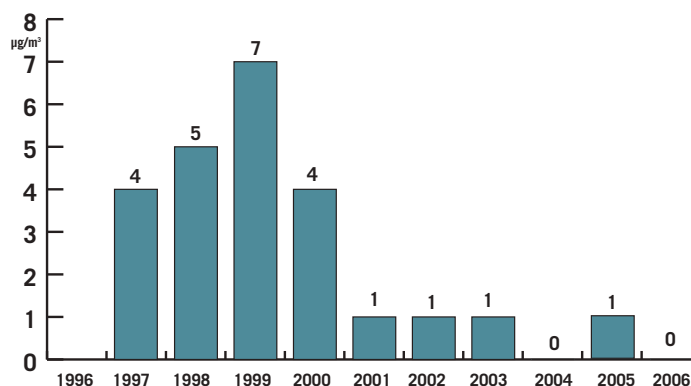
H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S - H2S

Mesure de l'hydrogène sulfureux

EVOLUTION MENSUELLE



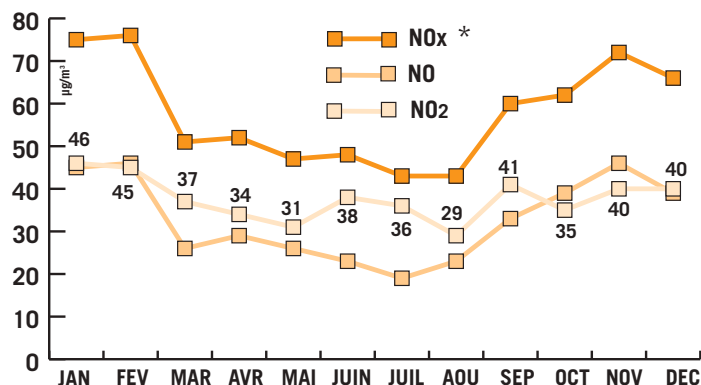
EVOLUTION ANNUELLE



NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x

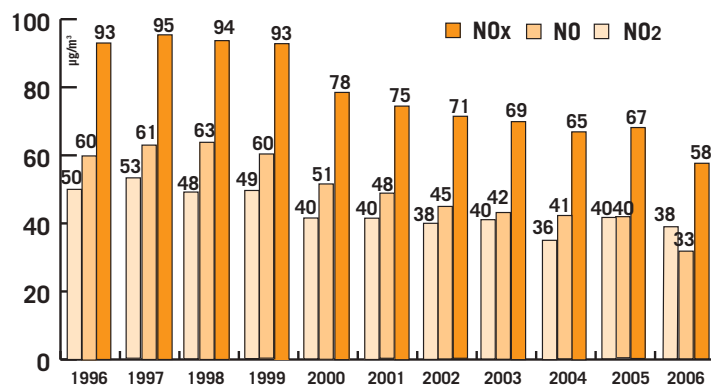
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

EVOLUTION ANNUELLE



DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
NO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	40 µg/m ³	38 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement	
		moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	82 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	106 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	38 µg/m ³
Protection des écosystèmes		moyenne annuelle en NOx (éq. NO ₂)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
SO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 µg/m ³	1 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	12 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	6 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	1 µg/m ³
			Moyenne hiver	20 µg/m ³	1 µg/m ³

BEAUVAIS Station "Beaumont"

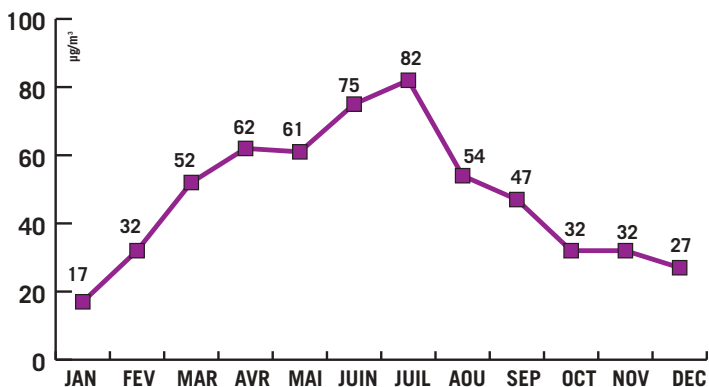


POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	204	19/07/06 12 : 00	97,4

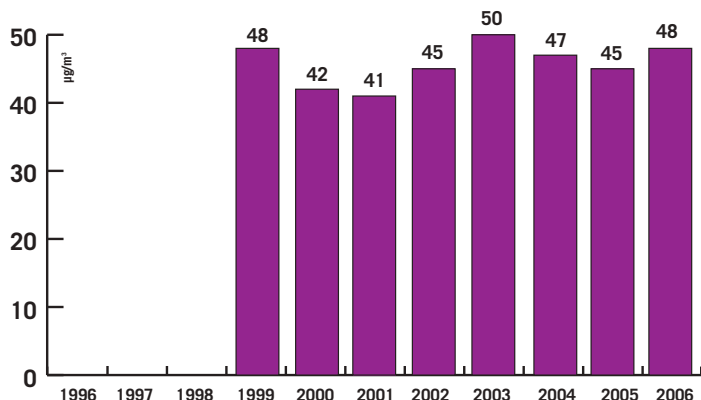
BEAUMONT
Gymnase Beaumont
Rue du Morvan
60000 BEAUVAIS
Site périurbain

03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



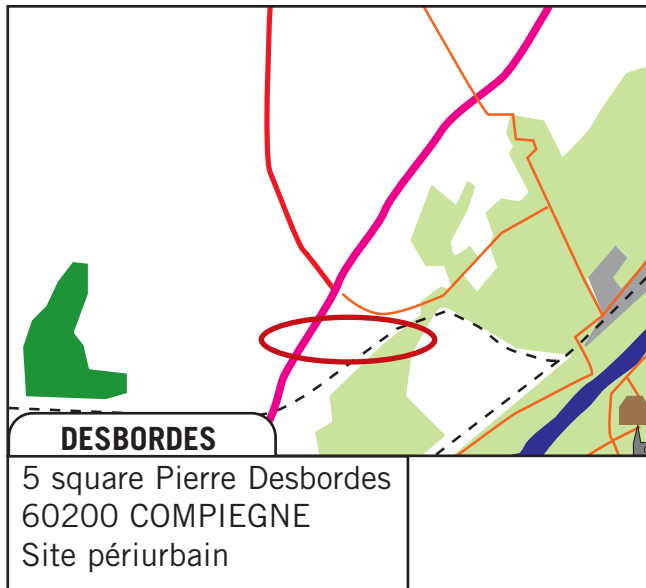
DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998

Nombre de dépassements

Polluant	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine		Protection des écosystèmes		Nombre de dépassements	
		Objectif	Unité	Objectif	Unité		
03	Objectifs de qualité	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (24/j)			32	
		moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			1	
		moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			93	
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			9
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			aucun dépassement
				300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			aucun dépassement
				360 $\mu\text{g}/\text{m}^3$			aucun dépassement

> LES RESULTATS DE LA STATION DE COMPIEGNE

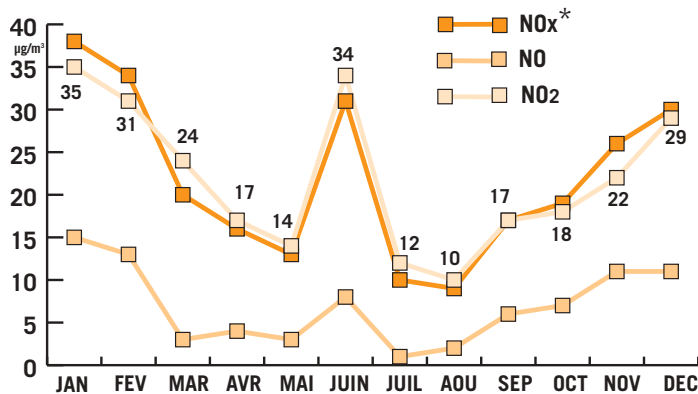
COMPIEGNE Station "Desbordes"



POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	205	12/06/06 21 : 00	97,8
NO	185	01/02/06 17 : 00 01/02/06 18 : 00	97,8
NOx	235	01/02/06 17 : 00	97,8
O3	194	26/07/06 14 : 00	97,4
PM10	103	26/07/06 21 : 00	97,3

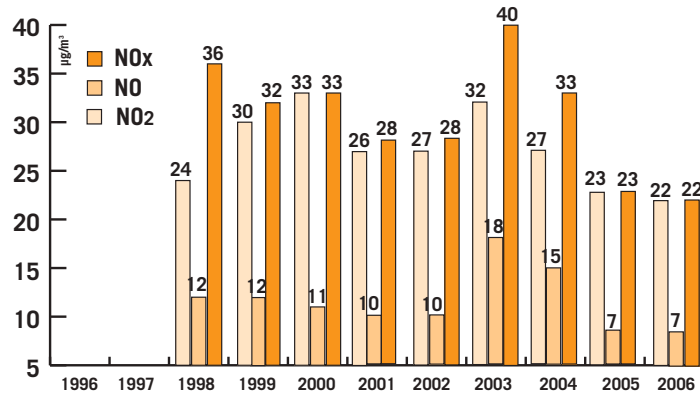
NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



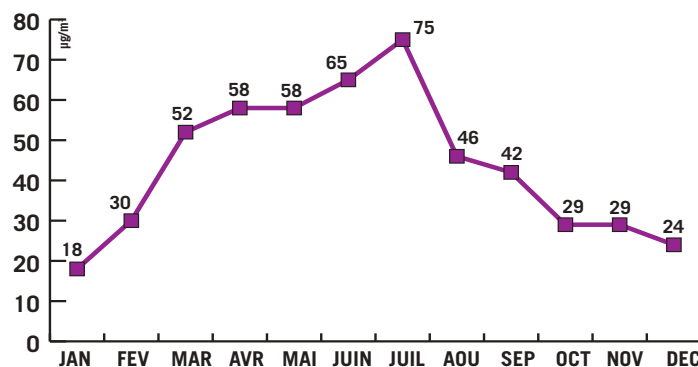
* NOx exprimés en équivalent NO

EVOLUTION ANNUELLE

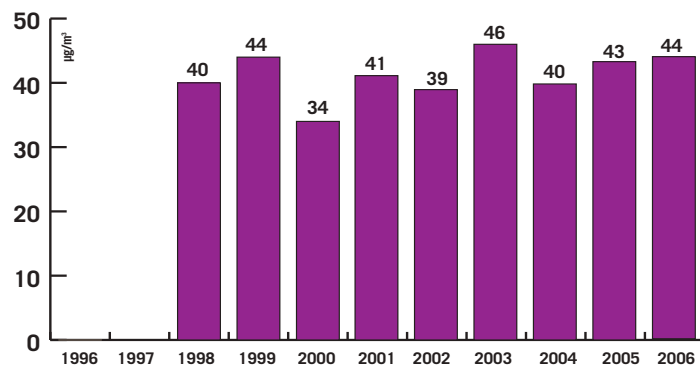


O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

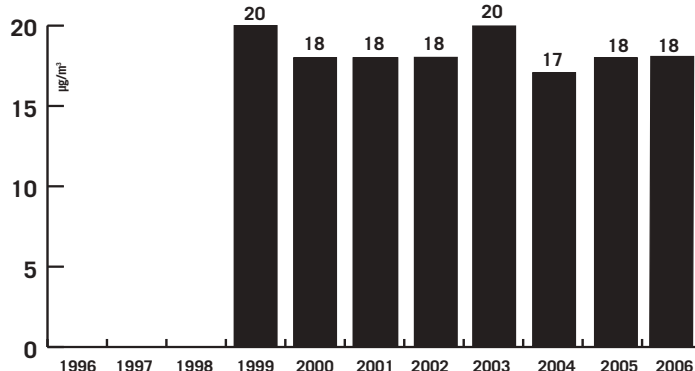
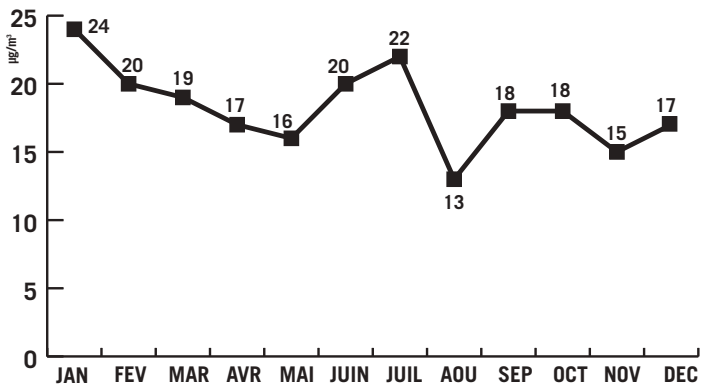


PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE

EVOLUTION ANNUELLE



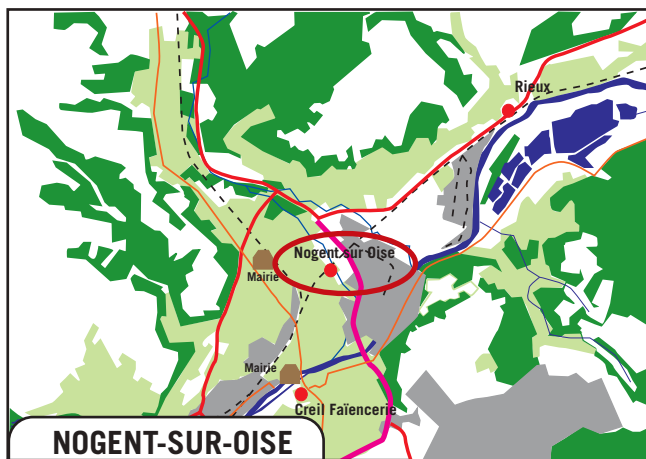
DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	22 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	63 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	91 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	22 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	38
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	64
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	5
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	240 µg/m³	aucun dépassement
				300 µg/m³	aucun dépassement
360 µg/m³				aucun dépassement	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	18 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	27 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	18 µg/m³

> LES RESULTATS DES STATIONS DE CREIL - NOGENT

CREIL-NOGENT *Station "Nogent-sur-Oise"*

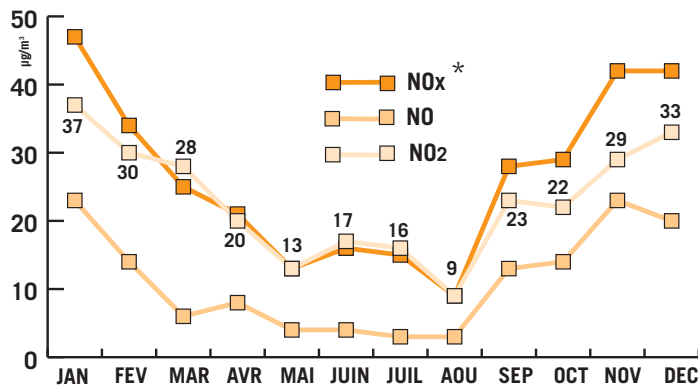


NOGENT-SUR-OISE
 Complexe Sportif
 150 av de l'Europe
 60180 NOGENT-SUR-OISE
 Site périurbain

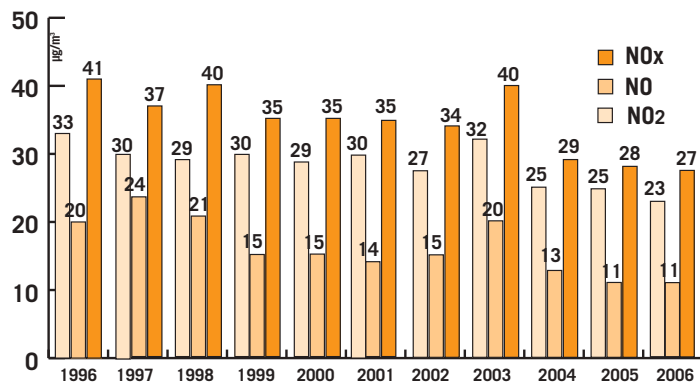
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	130	29/11/06 18 : 00	98,2
NO	389	29/11/06 20 : 00	98,2
NOx	469	29/11/06 18 : 00	98,2
O3	195	26/07/06 16 : 00	97,9
PM10	128	31/01/06 19 : 00	99,4

NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



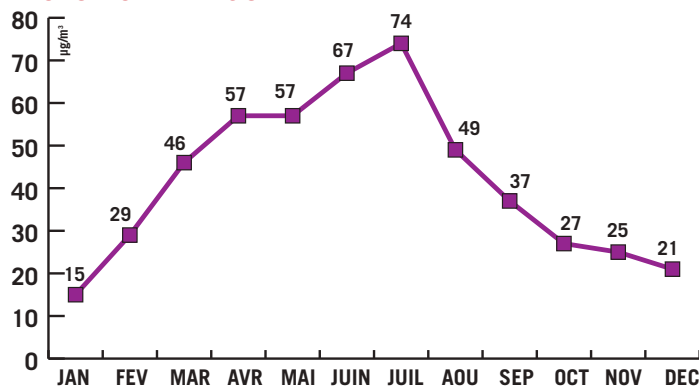
EVOLUTION ANNUELLE



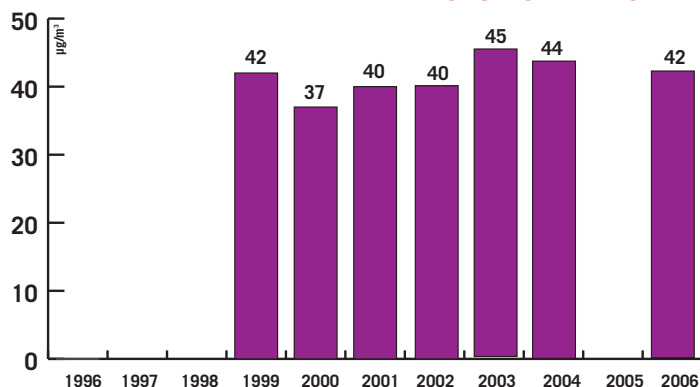
* NOx exprimés en équivalent NO

O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



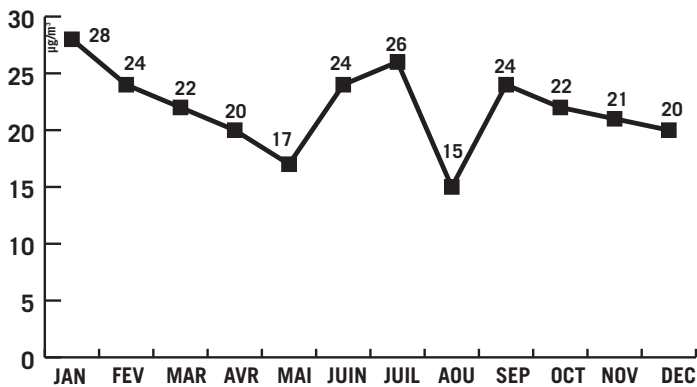
EVOLUTION ANNUELLE



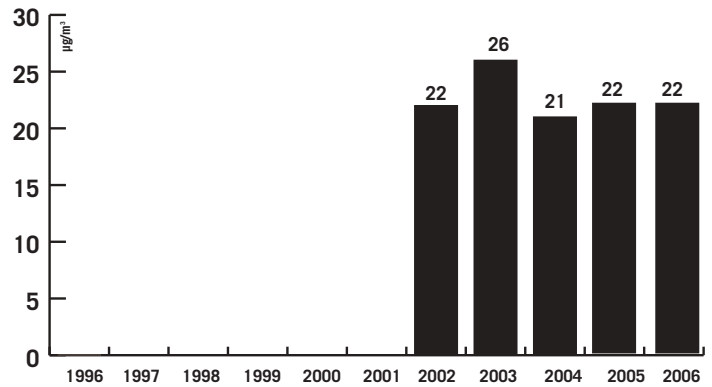
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	23 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	66 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	88 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	23 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	22 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	34 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	22 µg/m³

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	33
			moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
		Protection des écosystèmes	moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	67
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	12
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	240 µg/m³	aucun dépassement
				300 µg/m³	aucun dépassement
360 µg/m³				aucun dépassement	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées		
SO ₂	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	50 µg/m ³	2	
	Seuil d'information		moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année		350 µg/m ³	30 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année		125 µg/m ³	11 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle		20 µg/m ³	2 µg/m ³
Moyenne hiver			20 µg/m ³	2 µg/m ³		

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées		
NO ₂	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m ³	25 µg/m ³	
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement	
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009		200 µg/m ³	66 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année		250 µg/m ³	83 µg/m ³
			moyenne annuelle		50 µg/m ³	25 µg/m ³
Protection des écosystèmes		moyenne annuelle en NOx (éq. NO ₂)		30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Nombre de dépassements	
O ₃	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	31
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	65
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	8
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	240 µg/m ³	aucun dépassement
				300 µg/m ³	aucun dépassement
360 µg/m ³				aucun dépassement	

DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées	
PM ₁₀	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m ³	20 µg/m ³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m ³	30 µg/m ³
			moyenne annuelle	40 µg/m ³	20 µg/m ³

> BTEXS en Picardie

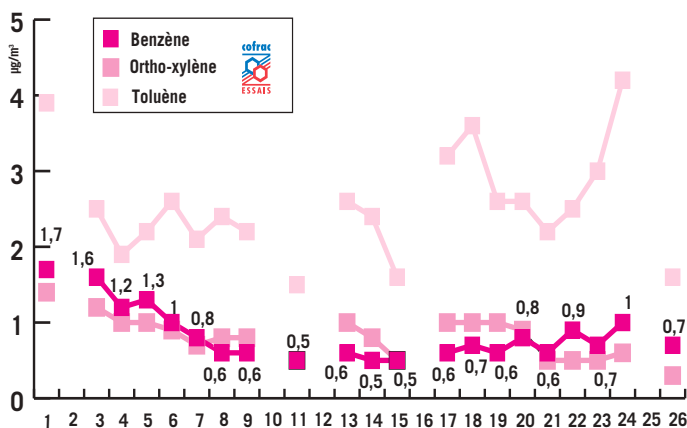


STATION	TAUX DE VALIDITÉ BENZÈNE
NOYON (HÔTEL DE VILLE)	80,3
CREIL (FAÏENCERIE)	98,1

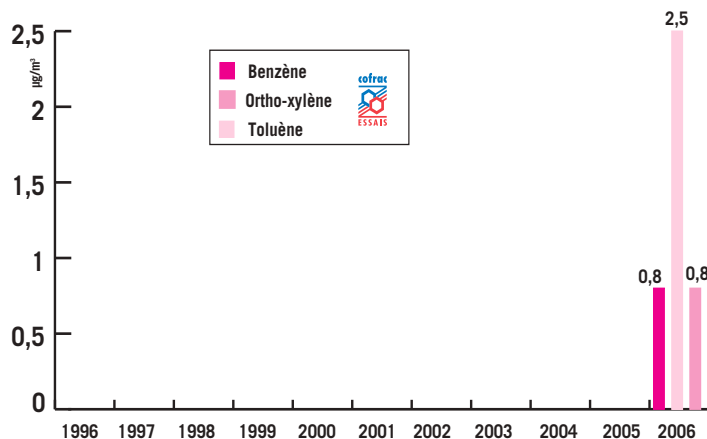
BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS
Mesure des BTEXS

> Station de Noyon "Hotel de Ville"

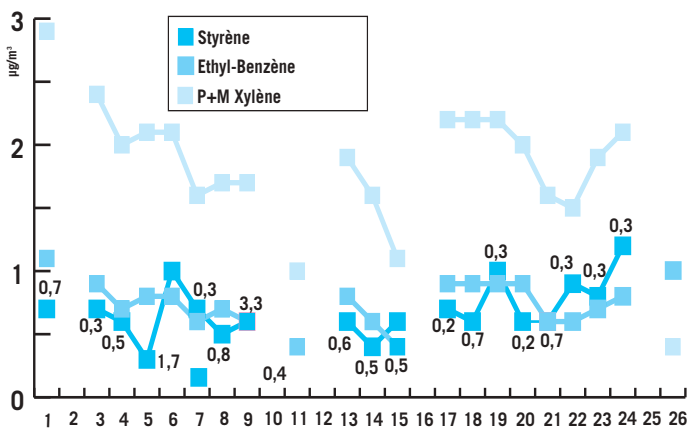
EVOLUTION MENSUELLE



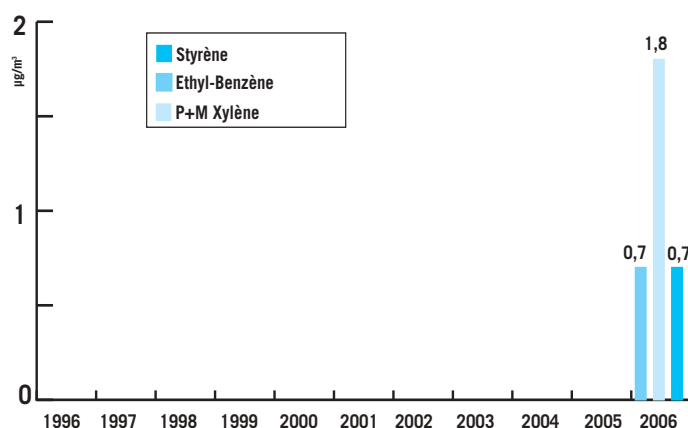
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



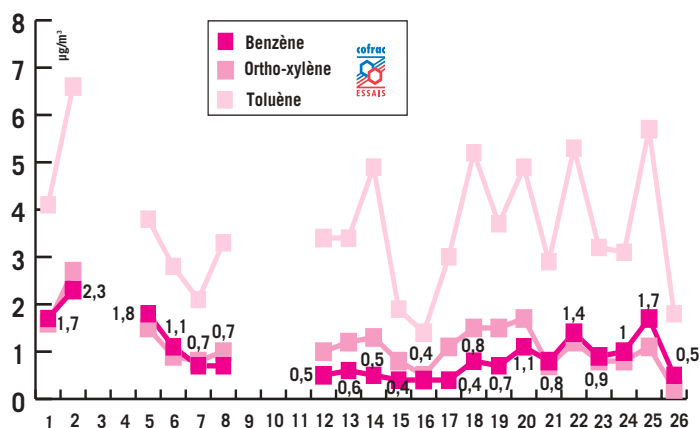
DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	2 µg/m³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		0,8 µg/m³
				0,8 µg/m³

BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS

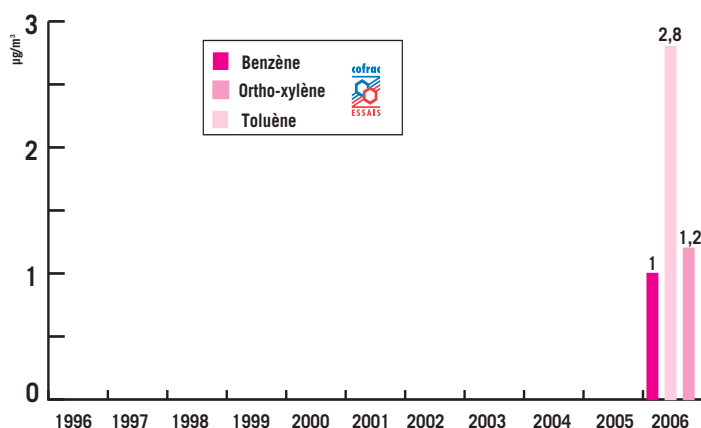
Mesure des BTEXS

> Station de Creil "Faïencerie"

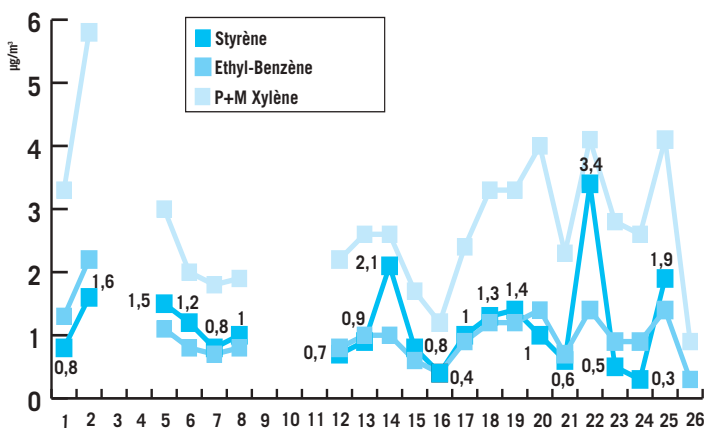
EVOLUTION MENSUELLE



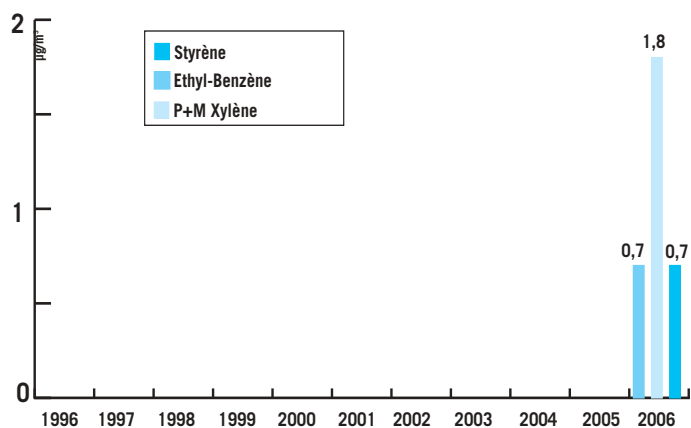
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



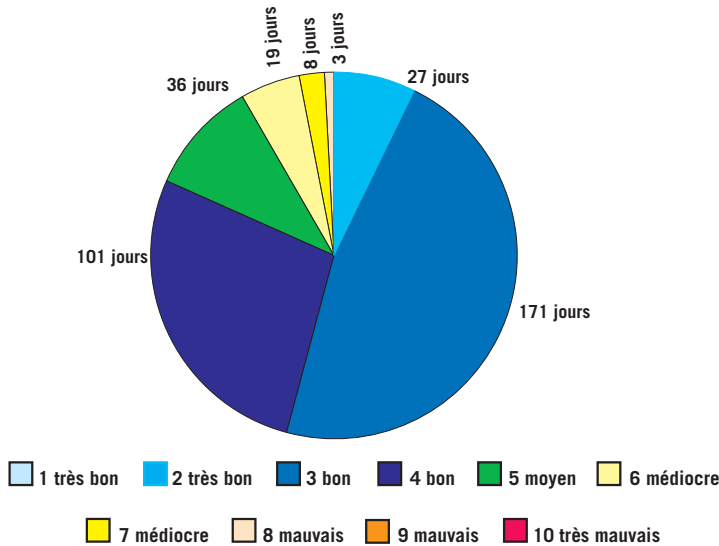
EVOLUTION ANNUELLE



DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	2 µg/m ³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		1 µg/m ³

> L'INDICE ATMO à Creil-Nogent

REPARTITION DE L'INDICE EN AGGLOMERATION



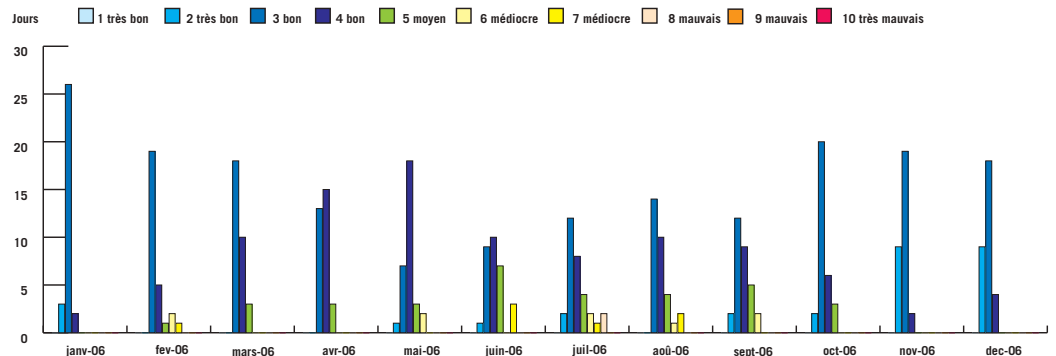
L'indice Atmo, indicateur journalier de la qualité de l'air pouvant être calculé pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants, est défini en fonction des concentrations en particules en suspension (PM10), dioxyde de soufre (SO2), dioxyde d'azote (NO2) et ozone (O3).

Cet indice est déterminé chaque jour pour Amiens Métropole, Saint-Quentin et Creil.

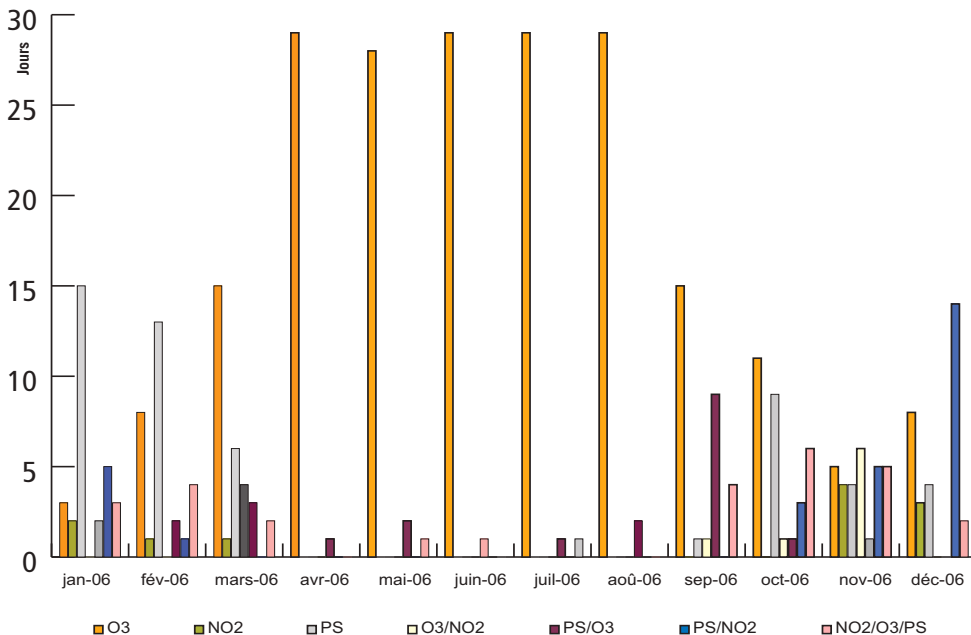
Sur l'année 2006, dans 7,4 % des cas l'indice est très bon, dans 74,5 % des cas bon, dans 9,9 % des cas moyen, dans 7,4 % des cas médiocre et dans 0,8% des cas mauvais.

EVOLUTION DE L'INDICE ATMO EN 2006

Quel que soit le mois, dans une grande majorité, les indices sont qualifiés comme bons. Néanmoins, de février à octobre des indices élevés apparaissent de façon plus ou moins importante.



LES POLLUANTS RESPONSABLES DE L'INDICE



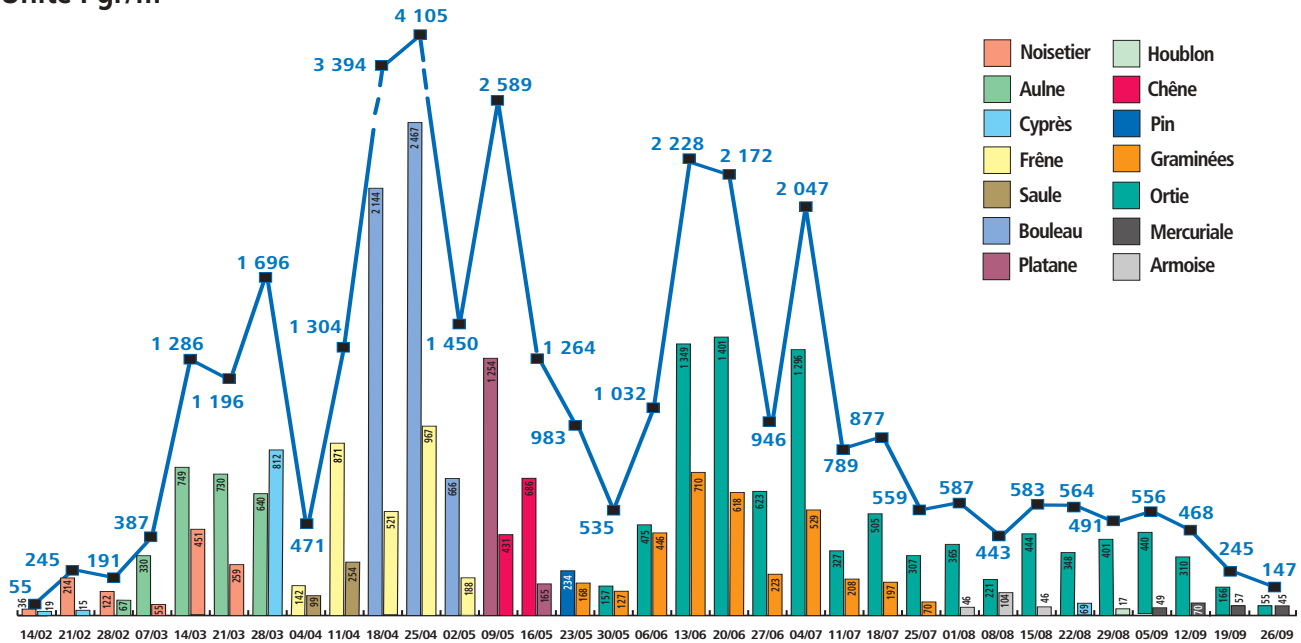
L'ozone est sur l'année le polluant le plus souvent responsable de l'indice (à 76 %). Pendant la période comprise entre avril et août, il est le polluant majoritairement responsable (de 90 % à 97 % des jours du mois). Les poussières font parfois l'indice en période non estivale (janvier et février). D'autres combinaisons de polluants peuvent également être responsables mais le SO2 ne l'est jamais.

> BILAN POLLINIQUE



BILAN POLLINIQUE 2006 - AMIENS

Unité : gr/m³



Commentaire des docteurs Bénabès et Tardieux, allergologues à Amiens et Saint-Quentin.

La pollinisation des arbres a commencé à la mi-mars avec des pics en avril dès l'apparition des températures plus clémentes.

Les pollens de bouleau et de frêne ont engendré des manifestations allergiques importantes.

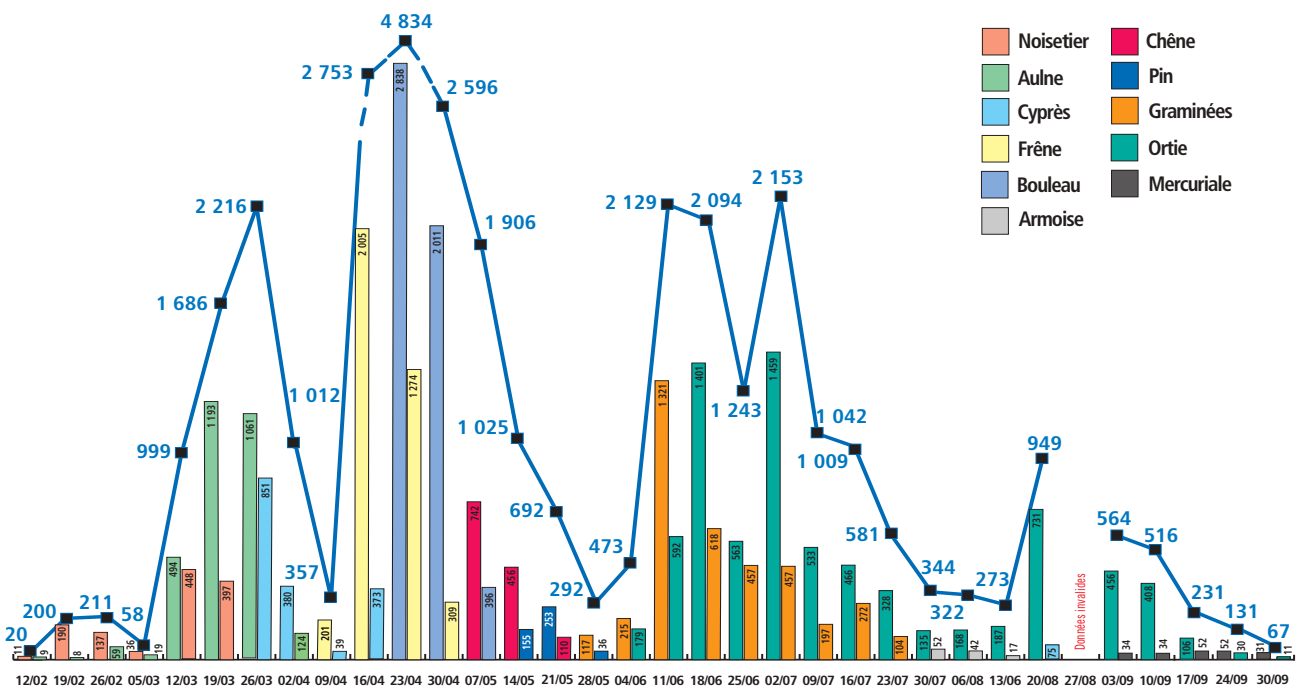
Dès les premiers jours de juin, les pollens de graminées sont apparus et ont provoqué des symptômes allergiques et des rhino-conjonctivites.

Juillet trop chaud et août trop pluvieux n'ont pas permis une bonne pollinisation des herbacées et les allergiques ont pu "respirer" ! n



BILAN POLLINIQUE 2006 - ST QUENTIN

Unité : gr/m³



LES DEPASSEMENTS DE SEUILS EN 2006

Les seuils d'alerte

Niveaux	Personnes concernées	Concentration			
		O3 (en µg/m³/h)	NO2 (en µg/m³/h)	SO2 (en µg/m³/h)	PS* (en µg/m³/24h)
Seuil d'information et de recommandation	Personnes "sensibles"	180	200	300	80
Seuil d'alerte	Toute la population	240	400 ou 200 pendant 2 jours et le 3ème jour en prévision	500 pendant 3 h consécutives	125

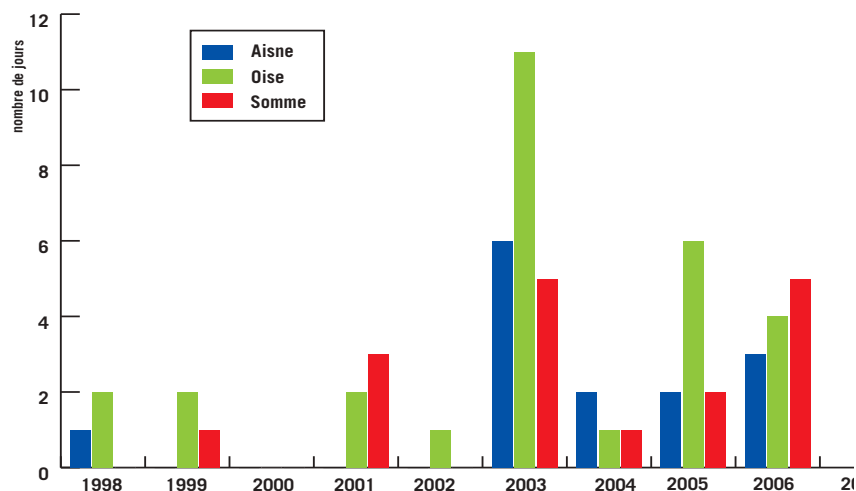
* valable uniquement dans la Somme (arrêté préfectoral)

Bilan des déclenchements des procédures d'alerte

Département	Polluant	Information et recommandation	Alerte
Aisne	O3	13/06/06 19/07/06 26/07/06	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
Oise	O3	13/06/06 19/07/06 25 et 26/07/06	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
Somme	O3	17 au 19/07/06 25 et 26/07/06	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
	PS	-	-

Evolution annuelle

Les pics de pollution sont fortement liés aux conditions météorologiques.



> L'EQUIPE D'ATMO PICARDIE



Yves SCHÖNFELD
Président



Alain CORNILLE
Directeur
acornille@atmo-picardie.com



Benoit ROCQ
Service Métrologie
brocq@atmo-picardie.com



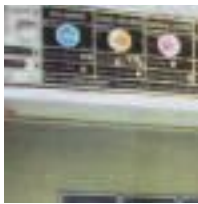
Anne SAUVAGE
Service Validation
asauvage@atmo-picardie.com



Sylvie TAILLANT
Service Communication
staillant@atmo-picardie.com



Marc LUITTRE
Service Qualité et Adm.
mluittre@atmo-picardie.com



Julie GUYOT
Responsable du
laboratoire
juguyot@atmo-picardie.com



Emmanuel ESCAT
Service Etudes
eescat@atmo-picardie.com



Céline PIQUET
Technicienne
cpiquet@atmo-picardie.com



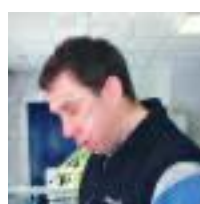
Cécile RAMON
Technicienne
Supérieure
cramon@atmo-picardie.com



Véronique LEMONNIER
Secrétaire comptable
vlemonnier@atmo-picardie.com



Etienne ROUILLARD
Technicien
erouillard@atmo-picardie.com



Jean-Pierre THUILLIER
Technicien
jpthuillier@atmo-picardie.com



Emmanuel ROBERT
Technicien
erobert@atmo-picardie.com

> LE LABORATOIRE MOBILE



> Le financement

Le nouveau véhicule laboratoire a été livré à Atmo Picardie le 21 février 2005.

Il a été financé par l'Union Européenne, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, l'ADEME, la région Picardie et les industriels Picards par le biais de la TGAP.

Le coût total de l'opération est de 72 000 euros.

> Portrait

Mobil mesure 6,03 m de long et 2,47 m de large; il pèse 5,5 tonnes et a une surface de 14,89 m³.

Ce gabarit le rend plus maniable que l'ancienne remorque et permet une installation plus aisée.

La première sortie officielle : le 1^{er} avril 2005.

> Les équipements

Mobil est capable, dans sa configuration de base, de mesurer en simultanément 10 polluants atmosphériques :

- ✓ Ozone
- ✓ Oxydes d'azote
- ✓ Dioxyde de soufre
- ✓ Monoxyde de carbone
- ✓ Méthane, hydrocarbures totaux et non méthaniques
- ✓ Particules en suspension inférieures à 10 µm.
- ✓ Station météorologique (température, humidité relative, vitesse et direction des vents, rayonnements solaires ...).

> Perspectives

Mobil servira à effectuer des mesures ponctuelles dans des zones non couvertes par des stations fixes.

Ainsi, il pourra répondre aux demandes de nos partenaires ou de nos clients grâce à sa modularité et son faible encombrement.





44 rue Alexandre Dumas - 80090 AMIENS Cedex

Tél. : 03 22 33 66 14

Fax. : 03 22 33 66 96

www.atmo-picardie.com